

CLUB PATRIMOINE

DÉVELOPPEZ VOS MISSIONS DE CONSEIL PATRIMONIAL

Le 23 février dernier, 330 confrères ont participé au premier rendez-vous du Club Patrimoine des experts-comptables. Une initiative du Conseil régional de l'Ordre Paris Ile-de-France pour promouvoir l'activité de conseil en gestion de patrimoine et favoriser son développement au sein des cabinets. Serge Anouchian, son président, nous explique la vocation et le fonctionnement du Club.  @Anouchians

Après le Club fiscal et le Club social, le « Club Patrimoine »... De quoi s'agit-il ?

Serge Anouchian : L'ambition de ce Club, initié par Laurent Benoudiz et moi-même, est de mettre à la disposition des professionnels du conseil, de l'expertise comptable et de l'audit toute l'information indispensable aux cabinets qui souhaitent développer des missions de conseil patrimonial. Conférences, outils d'autodiagnostic, supports documentaires en ligne permettent de renforcer son expertise dans une activité qui englobe de nombreux domaines de compétences : optimisation des modes de détention du patrimoine, recherches de revenus complémentaires, transmission d'entreprise ou du patrimoine privé, optimisation de la retraite, etc... Le Club se veut un lieu permanent d'échanges, de partages d'expériences et de bonnes pratiques.

Et concrètement ?

Chaque année, quatre à six conférences pédagogiques de haut niveau seront programmées, animées par les plus grands spécialistes du conseil patrimonial (experts-comptables, praticiens, universitaires). Organisées à Paris, puis déclinées en départements d'Ile-de-France, ces conférences seront l'occasion pour les participants de trouver des méthodologies et des préconisations d'actions sur l'optimisation des modes d'acquisition, de détention, de transmission du patrimoine des chefs d'entreprise.

Les partenaires du Club proposeront également des formations, des outils, une veille sur la gestion de patrimoine et ses dernières innovations.

Faut-il déjà être un expert en gestion de patrimoine pour faire partie du club ou est-il ouvert à tous ?

Experts-comptables, commissaires aux comptes, stagiaires et collaborateurs de cabinets sont les bienvenus au sein du Club, qu'ils aient une expérience avérée en gestion de patrimoine ou qu'ils soient novices. Chacun pourra monter en compétences, à son rythme, en profi-

tant d'une programmation riche et pointue. On pourra aussi apprendre à piloter un pôle gestion de patrimoine au sein du cabinet dans le cadre des formations diffusées par le Club.

L'adhésion annuelle au Club Patrimoine des experts-comptables permet de participer gratuitement à toutes les conférences, à Paris et en départements. Les non adhérents devront s'acquitter des frais de participation.

Comment le programme des conférences est-il conçu ?

Nous nous appuyons sur un comité d'orientation pédagogique qui veille aux évolutions légales, définit les thèmes des conférences, propose une approche pédagogique mixant théorie et pratique pour une meilleure mise en œuvre des connaissances acquises. Au sein de ce comité, le Club a rassemblé des personnalités reconnues dans le domaine de la gestion de patrimoine :

5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER



- › Actualiser ses connaissances financières, juridiques et fiscales.
- › Participer gratuitement aux conférences du Club Patrimoine à Paris et en Ile-de-France.
- › Profiter des outils opérationnels du Club.
- › Bénéficier d'un accompagnement pour développer de nouvelles missions de conseil.
- › Monter en compétences dans le conseil en gestion de patrimoine.

« EN SE FORMANT À LA GESTION DE PATRIMOINE, L'EXPERT-COMPTABLE PEUT OFFRIR À SES CLIENTS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, PERMETTANT DE FAIRE LE LIEN ENTRE L'ENTREPRISE ET LA FAMILLE, ENTRE PATRIMOINE PROFESSIONNEL ET PATRIMOINE PRIVÉ. C'EST UNE BELLE OPPORTUNITÉ DE DIVERSIFIER SON ACTIVITÉ SUR DES PRESTATIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, DE DÉVELOPPER ET FIDÉLISER SA CLIENTÈLE. »

CATHERINE ORLHAC, DIRECTEUR DE L'AUREP (ASSOCIATION UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUR LE PATRIMOINE) ET MEMBRE DU COMITÉ D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE DU CLUB PATRIMOINE



« STRATÉGIES DE RÉMUNÉRATION DES ENTREPRENEURS POUR 2017 ! ET APRÈS ? »

Conférence de lancement du Club Patrimoine, 23 février 2017 – Grand Palais

- » Vincent CORNILLEAU, Senior Private Banker – Edmond de Rothschild (Europe) SA
- » Jean-Pierre COSSIN, Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes, Professeur associé à l'Université de Créteil Val-de-Marne
- » Maître Pascal JULIEN SAINT-AMAND, Notaire
- » Maître Fabrice LUZU, Notaire
- » Catherine ORLHAC, Directeur Aurep
- » Eric PICHET, Professeur à Kedge Business School
- » Sophie SCHILLER, Professeur des universités, Dauphine Université Paris

L'interprofessionnalité avec les notaires, avocats, universitaires, conseils en gestion de patrimoine est une vocation affirmée par le Club.

Le Club a été lancé en janvier. Combien y-a-t-il d'adhérents ?

Le dispositif a connu tout de suite un grand succès puisque nous avons déjà 360 adhérents. C'est la preuve qu'il répond à un vrai besoin des confrères qui ont identifié que le conseil patrimonial est une source d'activités pour leur cabinet. ♦



PIERRE-YVES LAGARDE, CONSEIL AUX ENTREPRENEURS

PROGRAMME 2017



JEUDI 23 FÉVRIER

Stratégies de rémunération des entrepreneurs pour 2017 ! Et après ?

*Pierre-Yves LAGARDE, Conseil aux entrepreneurs
Serge ANOUCHIAN, Expert-comptable, Commissaire aux comptes*

MARDI 16 MAI 8h30 – 10h30

Loueur meublé professionnel ou non professionnel

*Jacques DUHEM, Consultant, Formateur en gestion de patrimoine
David JEANNE, expert-comptable, expert en stratégie d'entreprise*

MARDI 11 JUILLET 8h30 – 10h30

Bilan patrimonial : applications pratiques

Martial ASNAR, Directeur technique FVI Patrimoine & Entreprise

MARDI 14 NOVEMBRE 8h30 – 10h30

Pièges et opportunités du contrat d'assurance vie

Pascal JULIEN SAINT-AMAND, Notaire

A noter : ces conférences seront également décentralisées en département, en partenariat avec les AEC. Dates à retrouver prochainement sur notre agenda en ligne.

Pour adhérer : rendez-vous sur

» www.oec-paris.fr ou envoyez un mail à sbilez@oec-paris.fr / Tél. 01 55 04 31 27

Droit d'entrée de 150 € HT offert en 2017 + Adhésion annuelle de 200 € HT pour les membres de l'Ordre ou diplômés d'expertise comptable / 100 € HT pour les membres de l'ANECs et du CJEC (4 conférences incluses)